

Charles-Albert et y exercer l'autorité ; ils ne pouvaient venir dans des circonstances plus fâcheuses. Ces commissaires étaient le général Colli, homme capable et habitué aux affaires, et Cibrario, écrivain distingué, mais peu versé dans la politique ; le président du gouvernement, Castelli, était le troisième. Une Consulte, composée des membres du gouvernement actuel et de deux membres des comités des quatre provinces vénitiennes déjà réunies au Piémont, devait siéger près des commissaires, avec les attributions d'un conseil d'État, et avec le mandat de veiller à l'exécution des conditions de la fusion. On procéda à l'incorporation solennelle de Venise avec les États sardes, le 7 août, jour où Charles-Albert repassait le Tessin, et à cette occasion, les nombreux journaux qui se publiaient à Venise démontrèrent que c'en était fini de la domination autrichienne en Italie. Selon la formule ordinaire, la souveraineté de la ville et de son territoire était cédée à Charles-Albert et à ses successeurs, à perpétuité ; formule plus dérisoire que jamais, car cette fois, la perpétuité allait être de quatre jours.

Le 9, on connut l'entrée des Autrichiens à Milan ; le peuple, de plus en plus inquiet, voulait avoir des renseignements précis et fit quelque tumulte. Les commissaires, pour le rassurer, firent courir le bruit que Milan résistait, et qu'on pouvait compter sur la médiation et l'appui de la France et de l'Angleterre. Le 11, ils reçurent de Welden la nouvelle officielle de l'armistice, mais ils déclarèrent qu'ils n'y ajouteraient foi que lorsqu'ils en seraient instruits par le gouvernement sarde lui-même, et que, quoi qu'il arrivât, ils ne livreraient pas Venise qui resterait libre de disposer d'elle-même. Ces malheu-